

Arrêté Municipal N°2022 – 460

Arrêté Municipal portant sur délégation temporaire de fonctions d'officier d'état-civil à Madame Mireille GUEZENEC, Conseillère Municipale

Le Maire de la Ville de Saint-Cloud,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L.2122-18 et L.2122-32.

VU le Procès-Verbal des élections municipales du 15 mars 2020.

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020, portant élection du Maire et des Adjoints,

CONSIDÉRANT l'empêchement du Maire à la date du 27 décembre 2022, et que tous les adjoints au maire sont titulaires d'une délégation,

CONSIDÉRANT qu'il convient de donner délégation à un conseiller municipal afin de célébrer un mariage à cette date,

ARRÊTE:

Article 1: Madame Mireille GUEZENEC, Conseillère Municipale, reçoit, en l'absence du Maire et du fait que tous les adjoints au Maire sont titulaires d'une délégation, une délégation temporaire des fonctions d'Officier d'état-civil pour la célébration du mariage suivant :

27 décembre 2022 à 15h30 : Aurélien NANNA et Valérie CARRÉ

Article 2: Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera :

- Transmis au sous-Préfet de Boulogne-Billancourt
- Transmis au trésorier principal de Saint-Cloud
- Notifié à l'intéressé(e)

· Publié dans l'officiel de Saint-Cloud

Télétransmission de l'acte le :

3 0 NOV. 2022

3 0 NOV. 2022

Numéro A.R. – Préfecture : 22 J7765

Publication électronique de l'acte le :

Numéro:

Ou notification de l'acte le :

Acte exécutoire le :

3 0 NOV. 2022

Fait en Hôtel de ville de Saint-Cloud, le

17- CBONIAM

3 0 NOV. 2022

Éric BERDOATI,

Vice-Président du Conseil départemental

des Hauts-de-Seine

